

Commune d'Oberschaeffolsheim

MAIRIE

1, rue de l'Eglise

☎ 03 88 78 10 50

Fax 03 88 76 59 95

Mail : mairie@oberschaeffolsheim.fr

ARRETE MUNICIPAL PERMANENT N° 25/030

INSTAURANT UNE LIMITATION DE VITESSE A 30 KM/H EN AGGLOMERATION

Le Maire de la Commune d'OBERSCHAEFFOLSHEIM,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et la loi 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6-1 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-25 à R.411-28 et R.417-1 à R.418-9 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L.113-1 et R.131-2 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

CONSIDERANT la nécessité d'harmoniser la vitesse de circulation dans l'ensemble de la commune, afin d'améliorer la sécurité du public et des usagers.

ARRETE

Article 1^{er} : En agglomération, la vitesse de circulation de tous les véhicules est désormais limitée à 30 km/h dans l'ensemble des rues de la commune.

Article 2 : Les dispositions antérieures et contraires au présent arrêté en matière de réglementation de la vitesse sont abrogées

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation par le service Signalisation de l'Eurométropole de Strasbourg.

Article 4 : Les services de la gendarmerie ainsi que la police municipale sont chargés de faire respecter le présent arrêté.

Article 5 : Ampliation de l'arrêté est transmise à :

- Eurométropole de Strasbourg, service signalisation ;
- Eurométropole de Strasbourg, DEPN ;
- Gendarmerie de Wolfisheim ;
- M. le Chef de Section du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Commune d'Oberschaeffolsheim ;

.../...

- Police municipale ;
- Affichage en Mairie.

Oberschaeffolsheim, le 25 mars 2025

Le Maire, Jean-Paul PRÈVE.

